

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Février 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Quistinic s'est réuni sous la présidence de Madame GUILBART Gisèle, Maire.

Présents : Mme GUILBART Gisèle, Maire, Mme PERNEL Anne-Marie, M. LE PEN Edouard, Mme FLOSS Marie, M. FOUILLE Jean-Pierre, M. THOMAZO Jean-Jacques, M. PHILIPPE Thibault, M. LE GALLOUDEC Yves, Mme BASTIEN Barbara, Mme THOMAZO Josiane, Mme LE PALLUD Hélène, Mme CHEREL-LE DEM Anne, Mme SAEZ Virginie

Absent excusé : M. LOUVEL Anthony donne procuration à Mme PERNEL Anne-Marie

Absent : M. LE GAL Denis

Secrétaire de séance : M. FOUILLE Jean-Pierre

SOMMAIRE

- *Renouvellement de l'adhésion à l'association " Bretagne rUrbaine et DEveloppement Durable (BRUDED)*
- *Renouvellement à l'adhésion au CNAS*
- *Adhésion à l'association Roz Glas*
- *Cession à titre gratuit du presbytère, au profit de Lorient Habitat, pour sa réhabilitation en logements locatifs et locaux à usage professionnel*
- *Cession à titre gratuit d'une parcelle de 1 138m² au site des Korrigans, au profit de Lorient Habitat, pour la construction de logements locatifs*
- *Vente des lots 3 (280m²) et 4 (272m²) de l'Ilot Bigoin à Lorient Habitat au prix de 29€/m² pour la réalisation de logements locatifs*
- *Vente du lot 1 (514 m²) de l'Ilot Bigoin au prix de 29€/m²*
- *Avenant n° 1 au marché de la construction du pôle enfance jeunesse (lot n°5 : couverture)*
- *Agrandissement du columbarium au cimetière communal*
- *Réalisation d'un plateau ralentisseur au lieu-dit Pont-Augan*
- *Lancement de l'opération de réhabilitation des Places de la Mairie, Leur Vras et des ruelles attenantes*
- *Droits d'entrée au Village de Poul Fetan*
- *Convention 2015 relative au fonctionnement du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine "*

Réf : 2015_001

Renouvellement de l'adhésion à l'association " Bretagne rUrbaine et DEveloppement Durable (BRUDED)

Madame le Maire signale que l'association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique.

Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable, et peut assister les communes dans leur projet.

BRUDED a accompagné la municipalité dans le cadre de plusieurs projets : réhabilitation des espaces publics du bourg, construction du pôle enfance jeunesse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion à l'association " Bretagne rUrbaine et DEveloppement Durable " (BRUDED) pour l'année 2015,
- de verser le montant de l'adhésion 2015 qui s'élève à 0,25 €/habitant soit 364 Euros (population légale au 1er janvier 2015 : 1456 habitants),
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant,
- de reconduire tacitement l'adhésion pour une période de 6 ans soit jusqu'en 2021.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_002

Renouvellement à l'adhésion au CNAS

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de renouveler l'adhésion de la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion au CNAS pour l'année 2015,
- de verser au CNAS une cotisation d'un montant de 2 328.12 € pour l'année 2015,
- d'affecter les crédits nécessaires à la dépense au Budget Principal 2015 de la commune,
- de reconduire tacitement l'adhésion au CNAS pour une période de 6 ans soit jusqu'en 2021.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_003

Adhésion à l'association Roz Glas

L'association Roz Glas a pour but de recenser les anciens sites d'extractions d'uranium de Guilligomarc'h à Pontivy, d'informer sur les conséquences de l'extraction d'uranium dans l'environnement, de coordonner les groupes locaux, aider les personnes sur le terrain, alerter les élus et soutenir les communes dans leurs démarches.

Un ancien site d'extraction a été recensé sur la commune au lieu-dit Mane Mabo.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à l'association et de verser une cotisation de 50€ pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à l'association Roz Glas pour l'année 2015,
- de verser à l'association Roz Glas une cotisation d'un montant de 50€
- d'affecter les crédits nécessaires à la dépense au Budget Principal 2015 de la commune.
- de reconduire tacitement l'adhésion pour une période 6 ans soit jusqu'en 2021.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_004

Cession à titre gratuit du presbytère, au profit de Lorient Habitat, pour sa réhabilitation en logements locatifs et locaux à usage professionnel

La commune est, depuis quelques mois, en discussion avec Lorient Habitat pour la réalisation de construction de logements locatifs sur le territoire. Lorient Habitat propose de réhabiliter le presbytère avec au rez-de-chaussée 2 locaux à usage professionnel et aux étages 4 appartements T2.

L'assiette foncière comprend le bâti du presbytère, les 2 garages existants et une bande d'espace vert pour l'accès aux garages (le temps des travaux). Les frais de géomètre pour la division et le bornage de la parcelle sont à la charge de Lorient Habitat.

Les locaux à usage professionnel seront livrés bruts de béton et revendus à la commune pour un montant estimatif de 111 850€ HT. La bande d'espace vert sera rétrocédée gratuitement à la commune et Lorient Habitat disposera d'un droit de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de céder à titre gratuit, au profit de Lorient Habitat, le presbytère, les 2 garages existants et une bande d'espace vert pour faciliter l'accès aux garages,
- indique que le presbytère sera réhabilité avec au rez-de-chaussée des locaux à usage professionnel, et aux étages 4 appartements T2,
- décide d'acquérir, après travaux, les locaux à usage professionnel livrés brut de béton pour un montant estimatif de 111 850 € HT.
- dit que la bande d'espace vert sera rétrocédée gratuitement à la commune à la fin des travaux,
- dit que les frais de géomètre pour la division et le bornage de la parcelle seront à la charge de Lorient Habitat,
- autorise Madame Le Maire, ou son représentant par délégation, à signer l'acte de cession et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Madame Marie Floss et Monsieur Jean-Pierre FOUILLÉ indiquent que lors d'une visite du presbytère avec Lorient Habitat, il a été évoqué la possibilité de faire un « vide presbytère » avant la démolition partielle du bâtiment. En effet, certaines huisseries pourraient être récupérées si des personnes sont intéressées. Il est donc proposé de vérifier si cette démarche peut être réalisée.

Réf : 2015_005

Cession à titre gratuit d'une parcelle de 1 138m² au site des Korrigans, au profit de Lorient Habitat, pour la construction de logements locatifs

La commune est, depuis quelques mois, en discussion avec Lorient Habitat pour la réalisation de construction de logements locatifs sur le territoire. Lorient Habitat propose d'acquérir, à titre gratuit, une bande de terrain d'une surface d'environ 1 138m², à proximité immédiate du lotissement des Korrigans, pour y construire 6 maisons à usage locatif. Les frais de géomètre pour la division et le bornage de la parcelle seront à la charge de Lorient Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de céder à titre gratuit, au profit de Lorient Habitat, une bande de terrain d'une surface

d'environ 1 138m² à proximité immédiate du lotissement des Korrigans, pour y construire 6 maisons à usage locatif,

- dit que les frais de géomètre pour la division et le bornage de la parcelle seront à la charge de Lorient Habitat,
- autorise Madame Le Maire, ou son représentant par délégation, à signer l'acte de cession et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_006

Vente des lots 3 (280m²) et 4 (272m²) de l'Ilot Bigoin à Lorient Habitat au prix de 29€/m² pour la réalisation de logements locatifs

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente par la commune de 2 terrains à bâtir, situés sur le lotissement communal sis Ilot Bigoin.

Il s'agit de deux terrains à bâtir cadastré section YM 145 - Lot n° 3 d'une surface 280 m² ; et YM 146 - Lot n° 4 d'une surface de 278m²,

Vu le prix fixé à 29€/m²,

Vu l'offre faite par Lorient Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de vendre à Lorient Habitat, les lots n° 3, section YM n° 145, d'une superficie de 280m², et n° 4, section YM 146, d'une superficie de 278m², situés sur le lotissement communal sis Ilot Bigoin, pour le prix de 16 008 €,

-autorise Madame le Maire, ou son représentant par délégation, à procéder aux démarches et à signer l'acte de vente correspondant.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_007

Vente du lot 1 (514 m²) de l'Ilot Bigoin au prix de 29€/m²

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente par la commune d'un terrain à bâtir, situé sur le lotissement communal sis Ilot Bigoin.

Il s'agit d'un terrain à bâtir cadastré section YM 143 - Lot n° 1 et d'une surface 514 m².

Vu le prix fixé à 29€/m²,

Vu l'offre faite par Madame LE GAL Marie-Louise demeurant 1 Rue de Leur Vras à Quistinic,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de vendre à Madame LE GAL Marie-Louise, demeurant 1 rue de Leur Vras à Quistinic, le lot n° 1, section YM n° 143, d'une superficie de 514 m², situé sur le lotissement communal sis Ilot Bigoin, pour le prix de 14 906.00 €,

-autorise Madame le Maire, ou son représentant par délégation, à procéder aux démarches et à signer l'acte de vente correspondant.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Monsieur Edouard LE PEN indique qu'un lot du site des Korrigans a été vendu en décembre.

Monsieur Thibault PHILIPPE demande si des propositions ont été faites pour l'acquisition de la

longère de l'Ilot Bigoin. Une offre a été reçue, elle s'élevait à 30 000€, bien en dessous du prix de vente affiché. L'offre n'a donc pas été retenue et la longère est toujours en vente.

Réf : 2015_008

Avenant n° 1 au marché de la construction du pôle enfance jeunesse (lot n° 5 : couverture)

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 5 considéré en application de la délibération du conseil municipal n°2014-075 du 23/09/2014 relative à l'approbation du projet détaillé de la construction du pôle enfance jeunesse regroupant un restaurant scolaire, une garderie périscolaire et un espace jeunes ;

VU la délibération n°2014-022 du conseil municipal du 13/02/2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de la construction du pôle enfance jeunesse regroupant un restaurant scolaire, une garderie périscolaire et un espace jeunes :

. Lot n° 5 : couverture

Attributaire : société Jégo de Pluvigner

Marché initial du 23/09/2014 - montant : 29 013.47 € HT

Avenant n° 1 - montant : 696.88 € HT

Nouveau montant du marché : 29 710.35 € HT

Objet : plus-value pour le remplacement de dextru châssis de toiture initialement prévus (modèle GGL confort 3076 de marque Velux) en double vitrage par deux châssis de toiture en triple vitrage (modèle GGL 3066 de marque Velux) pour une meilleure performance thermique du bâtiment.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_009

Agrandissement du columbarium au cimetière communal

Il existe un columbarium disposant de 8 cases, 6 concessions ont déjà été vendues, et il y a de nouvelles demandes. L'agrandissement est donc nécessaire. L'entreprise Julio de Baud a proposé plusieurs solutions : une structure identique et placée au-dessus de l'existante, des cases sur le mur d'enceinte du cimetière ou des cavurnes placées directement en terre comme des caveaux classiques.

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'opter pour l'installation de 8 cavurnes pour un montant estimatif de 2 080.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'installer 8 cavurnes au cimetière communal

- dit que les tarifs applicables pour la vente des concessions seront les tarifs 2015 votés le 25/11/2014
- autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Julio de Baud pour un montant estimatif de 2 080.00€

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Madame le Maire indique que le règlement du cimetière sera à travailler notamment par rapport à la vente de concessions aux personnes originaires de la commune mais n'étant pas propriétaires fonciers. Le règlement sera présenté au conseil municipal pour validation.

Réf : 2015_010

Réalisation d'un plateau ralentisseur au lieu-dit Pont-Augan

Plusieurs plaintes des riverains de Pont Augan sont parvenues en mairie faisant part à Madame Le Maire de la vitesse excessive des véhicules dans l'agglomération. Un travail a été mené en collaboration avec le Conseil Général, la sécurité routière et la société Colas, pour trouver une solution d'aménagement adaptée. Après plusieurs propositions, le choix s'est porté sur l'installation d'un plateau ralentisseur de 13 ml. Le coût estimatif des travaux s'élève à 8 927.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux d'installation d'un plateau ralentisseur à Pont-Augan
- autorise Madame Le Maire à signer le devis de la société Colas pour un montant estimatif de 8 927.20 € HT.
- dit qu'un arrêté municipal indiquera les nouvelles dispositions de circulation à Pont-Augan.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

La réflexion sur l'installation d'un deuxième plateau sera menée après la mise en place du premier, si cela s'avère nécessaire.

Réf : 2015_011

Lancement de l'opération de réhabilitation des Places de la Mairie, Leur Vras et des ruelles attenantes

Dans la continuité de la réhabilitation des espaces publics du bourg, Madame Le Maire propose de lancer une étude pour l'aménagement des places de la Mairie, Leur Vras et des ruelles attenantes. Le recrutement d'un maître d'œuvre est donc nécessaire pour accompagner la commune dans ce projet.

La DDTM et l'association Bruded prendront part à la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer le recrutement d'un maître d'œuvre pour réaliser l'étude d'aménagement des places de la Mairie, Leur Vras et des ruelles attenantes.
- décide de demander des subventions pour financer cette étude

- autorise Madame Le Maire à procéder à l'appel d'offres pour recruter le maître d'œuvre

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

La commission travaux, équipement, urbanisme, aménagement du territoire, eau et assainissement, environnement, développement durable, chemins de randonnée travaillera sur le projet. Tous les élus pourront participer aux réunions et seront destinataires des comptes rendus. Les travaux devraient être programmés pour 2016.

Réf : 2015_012

Droits d'entrée au Village de Poul Fetan

En raison des résultats économiques de 2014 et de l'augmentation de la TVA sur les entrées (10% au lieu de 7%), la SPL Compagnie des Ports du Morbihan, gestionnaire du site, propose une augmentation des tarifs pour les adultes, les familles et les cartes annuelles, pour la saison 2015.

Conformément aux termes du contrat passé entre la commune et la SPL Compagnie des Ports du Morbihan, organisme gestionnaire du Village de Poul Fetan, le Conseil Municipal doit entériner les tarifs d'accès au site proposés par la SPL Compagnie des Ports du Morbihan pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la **majorité par 12 voix pour, 2 abstentions**, les tarifs suivants :

- adulte individuel : 10,80 €
- enfant (6 à 16 ans) : 5 €
- Tarifs préférentiels (pass Morbihan) : de 8,50 € à 8,90 €
tarifs réduits (gîte de France, CE, Cezam...)
- Passeport Fidélité : 18,50 €
- Forfait famille (2 adultes et 2 enfants et plus jusqu'à 16 ans) : 28.50 €
- Personne à mobilité réduite : de 6 à 16 ans 4 € - à partir de 16 ans 5€
- Groupe adultes (20 adultes minimum) : 8,90 €
- Groupe enfants 3 à 16 ans (10 enfants) : la journée 6,50 € ; journée (visite et jeux) 5 €
demi journée 4,50 € ; journée mars à octobre 8 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans, les résidents de la commune de Quistinic et les partenaires publicitaires.

(Résultat du vote : A la majorité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 2)

Madame Marie FLOSS propose que des tarifs moins élevés soient appliqués pour les habitants des communes avoisinantes.

Certains élus craignent que l'augmentation des tarifs influe sur le nombre des entrées. Monsieur Edouard LE PEN indique que le retour des enquêtes de satisfaction montre que le prix de l'entrée n'est pas un frein pour les visiteurs.

Monsieur Yves LE GALLOUDEC propose un tarif à 9.50€.

Madame Barbara BASTIEN craint que le refus d'augmenter les tarifs n'engendre une baisse des animations et des services aux visiteurs. De plus, elle indique que la SPL Compagnie des Ports du Morbihan a demandé que 3 salariés du chantier d'insertion soient détachés aux animations durant la saison 2015, à ce jour, aucun salarié n'a répondu favorablement à leur demande car l'animation n'entre pas actuellement dans le projet individuel des bénéficiaires du chantier. Monsieur Jean-Pierre FOUILLE souhaite qu'une réflexion soit lancée sur le Village de Poul Fetan. Il est rappelé que la Taverne dispose d'un nouveau gérant pour la saison 2015.

Réf : 2015_013

Convention 2015 relative au fonctionnement du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine "

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à passer avec la SPL Compagnie des Ports du Morbihan pour la mise à disposition, en 2015, du personnel d'encadrement du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine " mis en place au village de Poul Fetan. La participation financière serait de 44 000,00 € pour l'année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention 2015 passée avec la SPL Compagnie des Ports du Morbihan,
- accepte le financement de la mise à disposition du personnel d'encadrement du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine ", à hauteur de 44 000,00 € annuel,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général, la Direccte et le FSE pour le financement de l'encadrant du chantier d'insertion.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Madame Anne CHEREL-LE DEM rappelle qu'il était prévu que le chantier d'insertion et/ou les services techniques aillent entretenir une partie des espaces verts à la maison arc-en-ciel. Ces travaux seront à organiser avec les responsables des 2 services.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Point sur le chantier du pôle enfance jeunesse
Plusieurs élus ont participé au chantier « paille » qui s'est déroulé du 17 au 21 février. Les retours de l'ensemble des participants sont très positifs tant au niveau de l'ambiance que de l'apprentissage de l'isolation paille. L'opération sera renouvelée pour le lot « enduit terre ».
- 2- Calendrier des fêtes : soirée contes avec Lucien Gourong samedi 21 février organisée par le comité d'animation du bourg, et accueil des nouveaux arrivants, des bébés de l'année et des médaillés samedi 28 février.
- 3- Elections départementales dimanches 22 et 29 mars : tableau des permanences transmis aux élus par mail.
- 4- Nom du pôle enfance jeunesse
Madame Le Maire souhaite relancer le travail avec les écoles sur le nom du futur pôle enfance jeunesse. Mmes Anne-Marie Pernel et Anne Chérel-Le Dem se chargeront de renvoyer un courrier aux écoles.
- 5- Temps d'activités périscolaires
Madame Anne-Marie Pernel fait le point sur les TAP et indique que les enfants sont

satisfaites des activités proposées jusqu'à présent. Les prochaines activités seront le jardinage, la constitution d'un herbier, du feutrage...

L'école Sainte-Thérèse a fait part à la municipalité qu'elle n'intégrerait pas les TAP à la prochaine rentrée. Il est proposé que Madame Hélène Le Pallud soit le relais entre la municipalité et l'école.

6- L'Art dans les Chapelles

Madame Chérel-Le Dem, déléguée à l'Art dans les Chapelles, informe l'assemblée qu'Elodie Boutry exposera la même œuvre à la chapelle St Tugdual pour la manifestation estivale 2015.

7- Lutte contre le frelon asiatique

Madame Josiane Thomazo est nommée référente pour la lutte contre les frelons asiatiques. Un atelier de construction de pièges sera proposé aux Temps d'Activités Périscolaires.

8- Site internet

Monsieur Thibault Philippe explique qu'il a rencontré Monsieur Charlie Merlan, créateur de site internet, pour qu'il fasse une proposition chiffrée pour la création d'un site internet sur la commune. Il présentera le dossier lors du prochain conseil municipal.

9- Film de Névédic

Monsieur Thibault Philippe propose que le film tourné à Névédic dans les années 70 soit projeté au cinéma de Guémené-sur-Scorff. Ce film raconte l'installation d'une communauté au village de Névédic quand la Bretagne rurale se mourait. Les membres de cette communauté ont restauré une partie du village et ont été filmés par Monsieur Patrick Prado.

Madame Anne Chérel-Le Dem informe les élus que Radio Bro Gwened a acquis un studio mobile pour leur permettre de réaliser des émissions dans la campagne morbihannaise.

Il est donc proposé de coupler les 2 projets : projection du film au Village de Poul Fetan et émission radio sur le sujet.

Madame Anne Chérel-Le Dem et Messieurs Thibault Philippe et Jean-Pierre Fouillé se chargent de mettre en œuvre le projet.

10- Sculpture

Madame Barbara Bastien prend contact avec un sculpteur de Lanvaudan, qui s'est proposé à plusieurs reprises d'installer gratuitement une œuvre sur la commune. Les élus souhaitent qu'elle soit installée, si possible, dans le centre bourg.

11- Logo

Madame Anne Chérel-Le Dem et Messieurs Thibault Philippe et Jean-Pierre Fouillé relancent, à la demande de Madame Le Maire, le travail sur la création du nouveau logo de la commune et le présenteront lors d'un prochain conseil municipal.

12- Présentation CD d'Hélène Beauguion

Madame Le Maire présente aux élus le CD de Madame Hélène Beauguion, artiste quistinicoise, et propose d'acheter quelques disques.

13- Bilan 1^{ère} année de mandat

Madame Le Maire souhaite qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble du conseil municipal pour faire le bilan de la première année de mandat (points négatifs et positifs, amélioration à apporter...)

Fin de séance : 21h35
